



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE

Saint-Barthélemy

FORMULAIRE - CREATION D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Merci de compléter ce formulaire et de le déposer à l'accueil de la CEM, ou de le renvoyer par courriel à contact@cemstbarth.com, accompagné des pièces listées en annexe.

La CEM reviendra vers vous.

NOM :	COURRIEL :
PRENOM :	TELEPHONE :
ETES VOUS SALARIE ? :	AVEZ-VOUS DEJA EXERCÉ UNE ACTIVITÉ NON SALARIE ? <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Numéro de Siret :
SITUATION MATRIMONIALE : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié	<input type="checkbox"/> Pacsé <input type="checkbox"/> En concubinage
DATE DE DEBUT D'ACTIVITÉ SOUHAITEE :	NOM COMMERCIAL (non obligatoire) :
ACTIVITÉ PRINCIPALE SOUHAITEE :	
ACTIVITÉS SECONDAIRES SOUHAITEES :	

DOSSIER REMIS A LA CEM LE :	SIGNATURE DU DECLARANT :
-----------------------------	--------------------------

Etablissement Public Territorial de la Collectivité de Saint-Barthélemy
Centre Elvina, 57, Chemin des sables, Saint-Jean - 97133 Saint-Barthélemy

Tel: 0590 27 12 55 - Email: contact@cemstbarth.com

 @CemStBarthOfficiel -  @cemstbarth

www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033 – N° déclaration d'activité : 95 970165497



👉 **LISTE DES PIECES A FOURNIR :**

- La copie de votre pièce d'identité
- La copie de votre carte vitale
- Justificatifs de jouissance de l'adresse administrative de l'entreprise de moins de 3 mois (attestation notariale de propriété/ ou bail professionnel/ ou copie bail d'habitation + copie facture/ ou attestation de domiciliation + copie passeport de l'hébergeant + copie facture au nom de l'hébergeant/ou contrat de domiciliation d'entreprise conclu avec une société ayant obtenu un agrément Préfectoral...)
- 1 pouvoir rempli et signé
- La déclaration de non-condamnation + remplie et signée
- En cas d'activité réglementée : 1 copie du diplôme ou la production de tout document justifiant d'une expérience professionnelle de 3 années minimum au même poste (certificat de travail, dernier bulletin de salaire etc....)
- Un règlement de 245 euros (soit par virement, chèque ou CB à l'accueil de la CEM). Des frais d'immatriculation au répertoire des métiers et/ ou au Greffe seront à prévoir selon l'activité
- Avec le nouvel adressage mis en place par la Collectivité, L'adresse doit être parfaitement précise. Vous trouverez votre nouvelle adresse avec ce QR Code :



👉 **Nous vous informons que toute entreprise de Saint-Barthélemy doit s'acquitter des taxes annuelles suivantes :**

- CFAE : 350 € en forfait de base, 100 € supplémentaire par salarié, à payer dans les 90 jours de l'immatriculation (sauf si elle a lieu du 01/10 au 31/12). Payable les années suivantes du 01/01 au 31/03 avec le document CFAE
- TED : Taxe d'élimination des déchets : montant qui doit être déterminé par la déchetterie que vous devrait contacter

Le demandeur s'engage à verser des frais de dossier d'un montant de 245€. Ces frais couvrent les coûts administratifs de traitement du dossier et demeurent acquis en cas de refus, d'abandon ou d'annulation de demande.

